

**Monsieur le Directeur de l'INAO**  
2, rue Henri Rol-Tanguy  
TSA 30003  
93 555 Montreuil-sous-Bois Cedex

A l'attention personnelle de M. Jean-Luc Dairien

Rungis, le 14 Mars 2017

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance de votre courrier daté du 24 février 2017, adressé au Président de l'UGPBAN.

La campagne de communication à laquelle vous faites référence n'avait qu'un seul objectif, dénoncer la concurrence déloyale et la tromperie du consommateur que constitue la défense du système dit « d'équivalence » dont les 40 000 opérateurs communautaires engagés dans la filière Bio sont les premières victimes.

C'est pourquoi, nous, producteurs français de Guadeloupe et de Martinique, nous n'arrivons pas à nous expliquer pourquoi l'INAO dont la mission première est de défendre avec rigueur le respect des cahiers des charges des appellations d'origine, s'est senti solidaire du Synbio.

Ce faisant, l'INAO semble défendre la distorsion de concurrence que représente la labellisation agriculture biologique européenne des produits hors UE alors même que ceux-ci ne respectent pas la **conformité** aux normes européennes.

Or, nous ne pouvons pas imaginer que tel est le cas.

Seule la **conformité** aux normes européennes est à même de garantir le label Bio européen, cela devrait être votre position car il en va de l'intérêt des produits Bio français dont notre banane conventionnelle ne fait assurément pas partie mais avec lesquels nous avons un combat commun, celui de la distorsion de concurrence.

Sans compter le fait que nous n'avons nullement renoncé à développer une production Bio européenne en Guadeloupe et en Martinique, dans la mesure où la réglementation européenne sur le Bio et l'évolution des matières actives autorisées nous le permettrait.



Au demeurant, l'un de nos planteurs y travaille depuis plusieurs années.

Le sujet est à ce point d'actualité et soulève tant d'interrogations que cela fait bientôt plus de deux ans que les autorités de Bruxelles ont ouvert le débat sur la mise en place d'une réglementation permettant de régir ce système d'importation.

Les oppositions sont fortes entre les tenants de la **conformité** et ceux qui défendent bec et ongles le principe de « l'équivalence ». Au premier rang des défenseurs de « l'équivalence » qui trouvons-nous sinon les importateurs allemands, néerlandais, danois qui mobilisent la représentation européenne de leurs pays respectifs ?

Nous souhaiterions vraiment pouvoir approfondir toutes ces questions avec vous.

Vous interpelliez dans votre courrier la DGCCRF, compte tenu, disiez-vous, des risques de tromperie du consommateur liés à notre campagne d'information.

Vous pourrez constater sur la photo en pièce jointe que sous l'appellation « Bio Pays » sont commercialisés des fruits d'origine France, Argentine et République Dominicaine. Ce sachet multifruits est de surcroît signé « SICA BIO Pays Landais ».

La politique « d'équivalence » conduit donc à une tromperie du consommateur et c'est cela que nous dénonçons.

Vous trouverez en pièces jointes les courriers que nous adressons au Synabio et à l'Agence Bio.

Je mets aussi en copie de cette lettre que nous vous adressons les destinataires auxquels votre courrier du 24 février était adressé.

Je vous informe par ailleurs avoir sollicité le Président de votre Comité National Agriculture Biologique, Olivier Nasles, afin de le rencontrer pour expliquer notre position et obtenir votre soutien.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos sentiments distingués.



**Philippe Ruelle**  
Directeur Général

Copies : Stéphane Le Fol, Ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt  
Christine Avelin, Directrice de Cabinet,  
Nathalie Homobono, Directrice de la DGCCRF  
Catherine Geslain Lanéelle, Directrice de la DGPE

# Panier multifruits

Poids net: 750g

Composition (proportions variables):

- Pomme Jaune, France
- Pomme Bicolore, France
- Poire William's, Argentine
- Bananes, République Dominicaine
- Kiwis, France

PRODUIT ISSU DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE  
A RINCER A L'EAU POTABLE AVANT UTILISATION



FR-BIO-01  
Agriculture UE/non UE

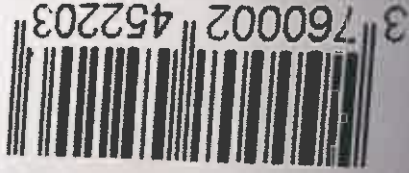


EMB. /

Lot n°170089.01

B27

Catégorie 2



3 760002 452203

**EXP. : SICA BIO PAYS LANDAIS**

Zae ATLANTISUD - 40 230 St Geours de Maremma - Tel. : 05 58 77 73 38

E-mail : [biopayslandais@bic-pays-landais.com](mailto:biopayslandais@bic-pays-landais.com)

Site : [bio-pays-landais.com](http://bio-pays-landais.com)

**Monsieur le Directeur de l'Agence Bio**  
Agence Française pour le Développement  
et la Promotion de l'Agriculture Biologique  
6 rue Lavoisier  
93100 Montreuil-sous-Bois

A l'attention personnelle de M. Florent Guhl

Rungis, le 14 Mars 2017

Monsieur le Directeur,

Vos positions très abruptes et très agressives tout au long de la semaine écoulée et votre refus du dialogue ne nous ont pas surpris.

Nous avons malheureusement compris depuis longtemps que vous n'êtes ni du côté du consommateur européen, ni du côté du producteur français et européen de Bio.

En réalité, quand on dit Agence Bio, faut-il comprendre Agence Bio française ou Agence bio mondiale ?

Rendons-nous à l'évidence, vous êtes du côté du commerce de Bio, de la mondialisation du Bio, du côté de ces importateurs et de ces distributeurs de Bio de toutes origines et de toutes « équivalences » pourvu que ce soit bon pour le commerce.

Et pourtant, vous le reconnaissez vous-même : nombre de produits phytosanitaires utilisés par les producteurs de bananes Bio des pays tiers ne sont pas autorisés en Europe.

Le rapport d'AND International publié en 2014 dénombrait 14 produits pour les producteurs Bio de certains pays sans être exhaustif. Vous dites que ces produits sont naturels. Mais ceci ne prouve aucunement leur innocuité.

L'huile de Neem, par exemple, est un produit naturel qui peut être dangereux et qui peut même être considéré comme un possible perturbateur endocrinien.



C'est pourquoi ces produits devraient tous être évalués par les autorités européennes avant que leurs utilisateurs puissent bénéficier des autorisations leur permettant d'accéder au consommateur européen avec un label Bio européen.

C'est tout le débat aujourd'hui entre **conformité** et « équivalence ». Selon nous, ne peuvent être considérées comme Bio et mises à la disposition du consommateur européen avec un Label Bio européen que des marchandises ayant été produites, quel que soit le pays d'origine, en **conformité** avec la réglementation européenne.

C'est une exigence absolue sauf à tromper le consommateur. En se contentant aujourd'hui du principe de « l'équivalence » Bruxelles autorise la tromperie du consommateur comme vous-même au demeurant.

Nos connaissances approfondies du métier de la banane nous permettent de mettre fortement en doute la capacité d'un producteur à réaliser des rendements à l'hectare suffisants pour atteindre une rentabilité convenable en ne faisant appel qu'à une fertilisation totalement naturelle.

Le prix auquel sont vendues des bananes Bio venant d'Amérique latine, moins chères quelquefois que les bananes conventionnelles, montrent bien que les producteurs concernés ont trouvé le moyen de s'assurer de très satisfaisants rendements à l'hectare.

Parlons également des conditions sociales des travailleurs qui sont payés à des salaires considérablement inférieurs à ceux pratiqués dans la production de banane française et européenne.

Dans le domaine social qui dit mieux que **la banane française et européenne** ? Nul doute que dans l'esprit du consommateur européen le mot Bio contient aussi une dimension humaine et sociale.

Rappelons également que les producteurs Bio de bananes hors UE ont la possibilité d'utiliser l'épandage aérien alors qu'il est interdit dans l'ensemble de l'UE et ils en font un usage intensif.

Nous, producteurs européens, sommes, de ce fait, les seuls producteurs de bananes au monde à ne pas utiliser l'épandage aérien dans la lutte contre les maladies du bananier. Qui dit mieux que **la banane française et européenne** ?

Malgré une réglementation beaucoup plus rigoureuse que celle de nos voisins de la Caraïbe et d'Amérique Centrale et une politique sociale et environnementale assumées, nous continuons à réduire chaque année un peu plus l'utilisation des pesticides tout en utilisant prioritairement tous les produits phytosanitaires Bio qui sont autorisés pour la culture de la banane en Europe participant même activement à leur homologation.

Actuellement, nous procédons à des essais de production suivant le cahier des charges AB avec une nouvelle variété de banane résistante à la cercosporiose noire du bananier que nous avons mise au point ces dernières années avec le CIRAD.

L'un de nos producteurs s'implique en Martinique depuis plusieurs années dans une production de bananes Bio aux normes européennes faisant face dans le climat tropical humide qui est le nôtre à des difficultés de tous ordres.

Contrairement à ce qui a pu être affirmé, nous ne sommes donc pas opposés au Bio par principe.

La réalité est que nous considérons de notre responsabilité de ne pas, dans l'état actuel des choses, engager nos producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique dans une démarche Bio qui ne peut aboutir qu'à de graves déboires en termes de productivité et donc de rentabilité sauf à ne pas appliquer, ce qui est le cas de nos concurrents, les obligations imposées aux producteurs européens en la matière.

Le principe « d'équivalence » est donc véritablement une discrimination négative pour nos producteurs et l'évolution de la réglementation en cours au niveau européen, si nous n'arrivons pas à obtenir la mise en place du principe de **conformité**, va faire courir un grave danger à la production européenne en pérennisant et légalisant des pratiques déloyales en production hors UE.

Ainsi, les produits Bio seront proposés toujours moins chers comme en atteste en pièce jointe le relevé de prix réalisé la semaine dernière chez H Market en région parisienne, rendant impossible le développement d'un Bio **conforme** dans nos territoires européens.

De plus, non contents de ne pas être transparents vis-à-vis du consommateur en ne lui indiquant pas que les produits importés hors UE ne sont pas **conformes** à la réglementation Bio européenne et en laissant à ces produits la possibilité de porter le label Bio européen, vous favorisez et permettez cette tromperie en entretenant sciemment et fort adroitement la confusion.

A titre d'exemple, en matière de confusion et de tromperie du consommateur, regardez l'offre en pièce jointe d'un sachet multifruits Bio origines France, Argentine et République Dominicaine sous la marque BIO Pays et avec la signature Sica Bio Pays Landais.

Résumons-nous. Ce à quoi nous appelons, Monsieur le Directeur, c'est au respect du consommateur européen qui va bientôt nous demander des comptes à tous.

Nous appelons aussi à la concurrence loyale sur le marché européen entre producteurs de différents pays.

Voilà le sens du combat que nous menons, que nous continuerons, que nous amplifierons et pour lequel il est grand temps que vous soyez à nos côtés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos sentiments distingués.



**Philippe Ruelle**  
Directeur Général

AB  
AGRICULTURE  
BIOLOGIQUE



AB  
AGRICULTURE  
BIOLOGIQUE

# BANANE

## EQUATEUR

CAT:1

LE KILO:

PLU:239

0€99

SOIT 0.99€/KG

# Panier multifruits

Poids net: **750g**

Composition (proportions variables):

- Pomme Jaune, France
- Pomme Bicolore, France
- Poire William's, Argentine
- Bananes, République Dominicaine
- Kiwis, France

PRODUIT ISSU DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE  
À RINCER À L'EAU POTABLE AVANT UTILISATION



Catégorie 2

Lot n°170089.01 B27

EMB. /

**EXP. : SICA BIO PAYS LANDAIS**

FR-BIO-01  
Agriculture UE/non UE

Zoe ATLANTISUD - 40 230 St Geours de Maremne - Tel. : 05 58 77 73 38

E-mail : [biopayslandais@bio-pays-landais.com](mailto:biopayslandais@bio-pays-landais.com)  
Site : [bio-pays-landais.com](http://bio-pays-landais.com)



3 760002 452203



**SYNABIO**  
16 rue Montbrun  
75014 Paris

A l'attention personnelle de M. Charles Pernin

Rungis, le 14 Mars 2017

Monsieur le Délégué Général,

Vous êtes une organisation d'importateurs et de distributeurs ayant vocation affichée à commercialiser des produits Bio venus du monde entier et à réaliser avec ces produits le maximum de chiffre d'affaires et de résultat.

Nous avons clairement des stratégies opposées. Vous, c'est « l'équivalence », nous, la **conformité**. Nous, c'est la transparence, vous l'ambiguïté.

Notre filière, depuis plus de dix ans, a mis en place des pratiques culturelles et sociales qui, à de nombreux égards, sont supérieures à celles des filières Bio hors UE. C'est ce message que nous avons fait passer lors du salon de l'agriculture.

Nous dénonçons la distorsion de concurrence que représente la labellisation agriculture biologique européenne des produits hors UE alors même que ceux-ci ne respectent pas la **conformité** aux normes européennes.

En vous cachant derrière « l'équivalence », vous laissez penser aux consommateurs que les pratiques agricoles des pays producteurs hors UE sont les mêmes qu'en Europe. Vous savez qu'il n'en est rien.

Ce faisant, vous dévalorisez notre production communautaire en laissant croire au consommateur que nous pourrions produire des bananes Bio en milieu tropical humide. Or, nous savons bien que cela n'est pas possible à des conditions de rentabilité suffisante.

A ce propos, vous parlez dans votre courrier de notre unique producteur Bio sans aucun discernement et par pur égoïsme vous l'instrumentalisez pour votre cause alors qu'il est certainement le premier à subir les conséquences de la concurrence déloyale des bananes Bio non européennes.

Vous avez cependant tout intérêt à vous réfugier derrière cette « équivalence » puisque la **conformité** serait de nature à rendre plus difficiles vos approvisionnements.



Les producteurs de bananes Bio hors UE utilisent des pesticides qui ne sont pas autorisés en Europe, effectuent des traitements par avion ou hélicoptère qui sont interdits en Europe et ont des pratiques sociales peu compatibles avec ce qui est communément admis dans le cadre de l'agriculture biologique européenne.

Une preuve supplémentaire que les bananes hors UE sont produites dans des conditions très éloignées du Bio européen est leur faible coût de production qui leur permet de mettre en marché des bananes dites Bio à prix très bas condamnant ainsi toutes possibilités de productions de bananes Bio **conformes** en Europe.

Pour illustrer notre propos, vous trouverez en pièce jointe une photo prise dans un magasin H Market de région parisienne la semaine dernière où de la banane Bio, origine Equateur, est proposée à moins d'un euro le kg.

Certains vont même plus loin et la DGCCRF va être saisie par nous à ce sujet, puisqu'ils proposent un sachet multifruits sous la marque « BIO PAYS » contenant des fruits d'origines France, Argentine et République Dominicaine (cf pièce jointe) sous la signature de la SICA des Pays Landais. Voilà précisément ce contre quoi nous nous battons.

Le principe « d'équivalence » permet ces pratiques et est en fait un blanc-seing donné aux pays hors UE pour utiliser les logos Bio européen et AB en ne respectant que leurs propres réglementations dont tout le monde sait qu'elles sont bien moins exigeantes.

En défendant la **conformité** nous souhaitons que les normes européennes s'appliquent aussi pour les pays tiers dont les produits sont destinés à la consommation sur le marché communautaire.

C'est une question élémentaire de traçabilité et d'honnêteté vis-à-vis des consommateurs.

Avec « l'équivalence » nous sommes dans une tromperie organisée et voulue du consommateur. Utiliser un signe de qualité européen et français sans en respecter les exigences est une tromperie.

Cela n'est pas acceptable et nous, producteurs européens, ne l'acceptons pas.

Nous demandons à l'Europe de mettre fin à ce système « d'équivalence » qui est en réalité un régime de discrimination négative des producteurs européens et qui n'est pas transparent pour le consommateur. Nous demandons l'application du principe de **conformité**.

Nous défendrons nos filières de production de bananes européennes afin que nos producteurs aient la juste rémunération du travail qu'ils réalisent dans le respect des normes européennes environnementales, alimentaires et sociales.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Délégué Général, en l'expression de nos sentiments distingués.



**Philippe Ruelle**  
Directeur Général

# Panier multifruits

Poids net: 750g

Composition (proportions variables):

- Pomme Jaune, France
- Pomme Bicolore, France
- Poire William's, Argentine
- Bananes, République Dominicaine
- Kiwis, France

PRODUIT ISSU DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE  
4 RINCER A L'EAU POTABLE AVANT UTILISATION



EMB / Lot n°170089.01 B27

EXP.: SICA BIO PAYS LANDAIS

Zae ATLANTISUD - 40 230 St Geours de Maremne - Tél. : 05 58 77 73 30  
E-mail : [biopayslandais@bio-pays-landais.com](mailto:biopayslandais@bio-pays-landais.com)  
Site : [bio-pays-landais.com](http://bio-pays-landais.com)



AB  
AGRICULTURE  
BIOLOGIQUE



AB  
AGRICULTURE  
BIOLOGIQUE

# BANANE

## EQUATEUR

CAT:1

LE KILO :

PLU:239

0€99

SOIT 0.99€/KG